



COMMUNE DE ROBION
SIREN 218400992
Ref.Proposition : 2010010557525

VOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

Valable jusqu'au
18 novembre 2025

Vos interlocuteurs EDF :
DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE
MED

09 70 81 82 58 (service gratuit + prix d'appel)

Contrat Expert Public

Bénéfice du contrat à prix fixes : Des prix fixes sur la durée du contrat, vous protégeant contre les hausses éventuelles du marché de l'électricité*.

Simplicité : un contrat "unique" qui comprend l'acheminement et la fourniture d'électricité sur une seule facture pour l'ensemble de vos sites.

Souplesse : sans engagement de consommation.

Flexibilité : possibilité d'intégrer (ou de sortir) des sites au cours du contrat avec l'option de flexibilité.

Transparence : La prise en compte des CEE* (coût lié à l'obligation d'économies d'énergie imposée à EDF en tant que fournisseur au titre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie) est détaillée dans votre contrat et l'impact du Mécanisme de capacité* est clairement explicité.

* Hors évolutions des coûts induits par la réglementation (notamment coûts CEE, capacité et TURPE)

Pour plus d'informations, cliquez sur [dispositif CEE](#) ou [Mécanisme de capacité](#).

Date d'effet : 01/01/2026
Durée d'engagement (mois) : 24

	Nombre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle annuelle	Prix moyen Fourniture (Capacité, CEE inclus) ¹	Budget Fourniture (Capacité, CEE inclus) ¹	Budget Acheminement ¹	Budget Total HT ²
Contrat Expert Public	61	351 647 kWh/an	9,93 c€/kWh	34 913,89 €/an HT	31 568,24 €/an HT	66 482,13 €/an HT

Les budgets prévisionnels sont établis sur la base de l'estimation de votre consommation annuelle.

Sauf cas particulier prévu aux Conditions Générales de Vente, la résiliation du Contrat avant la fin de la durée d'engagement entraîne le paiement par le Client d'une indemnité de résiliation anticipée d'un montant de 1 163,80 euros par mois restant à courir.



Tous nos conseillers clients sont basés en France : n'hésitez pas à solliciter leur expertise dédiée aux professionnels



Pensez à créer votre espace Client : gérez votre contrat, suivez les consommations et réalisez des démarches en ligne directement sur votre espace Client 24h/24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20251117-AU_2025_038-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

¹Toute évolution du tarif d'acheminement et des coûts induits par la réglementation en application des conditions générales de vente sera répercutée de plein droit sur les prix. Voir les options de prix choisies dans les Conditions Particulières de Vente. Le budget capacité est calculé sur une hypothèse de prix de capacité de 0,0000 €/kW. ²Les budgets prévisionnels annuels sont établis sur la base de consommations communiquées par vos soins ou sur la base de consommations moyennes estimées.



Contrat Expert Public
n° 2010010557525
Référence Client 218400992

Conditions particulières

complétant les "Conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique"

Synthèse de l'offre

Date d'effet : 01 janvier 2026
Durée en mois : 24 mois
Prix de marché
Nombre de sites : 61
Virement avec mandatement 30 jours

Votre contact

Service Clients
09 70 81 82 58 (service gratuit + prix d'appel)

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

Entre

COMMUNE DE ROBION, domicilié(e) à HOTEL DE VILLE PLACE CLEMENT GROS 84440 ROBION, immatriculé(e) au Répertoire national des Entreprises et des Etablissements sous le n° 218400992, représenté(e) par Monsieur PATRICK SINTES dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 31515 44379 NANTES CEDEX 03, représentée par Nelly RECROSIO, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :

PREAMBULE

Le Client reconnaît expressément que le présent Contrat a été passé conformément aux dispositions du code de la commande publique et en application de ses règles internes d'achat.

Article 1 : Date d'effet, durée et résiliation

1.1 Date d'effet, durée

Le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.

Le Contrat prend effet le 01 janvier 2026 à 00 heure, sous réserve du respect des conditions d'exécution du Contrat figurant aux Conditions Générales de Vente. Le Contrat est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 01 janvier 2026 à 00 heure jusqu'au 31 décembre 2027 à 23H59.

1.2 Résiliation

Le Client s'est engagé sur une durée ferme avec EDF au titre du Contrat. Par conséquent, en complément des dispositions de l'article "Résiliation" des Conditions Générales de Vente, si le Client revient sur cet engagement en résiliant son Contrat avant son échéance pour motif d'intérêt général, il sera redevable à EDF d'une indemnité de résiliation anticipée fixée à 1163,80 € par mois restant à courir jusqu'au terme du Contrat. Cette résiliation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à EDF moyennant un préavis d'au moins quarante-cinq (45) jours calendaires et justifiant le motif d'intérêt général invoqué.

Article 2 : Objet et documents contractuels

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions de fourniture d'Electricité par EDF, ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation par le Client du RPD en vue de l'alimentation des Sites identifiés ci-après.

Par "Contrat" les Parties conviennent expressément d'entendre les documents suivants, à l'exclusion de tout autre :

- les présentes conditions particulières,
- les annexes,
- les "Conditions Générales de Vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique" en vigueur à la date de signature du présent Contrat, disponibles sur le site internet <https://www.edf.fr/collectivites/gestion-et-factures/les-conditions-generales-de-vente>. Le Client est réputé en avoir pris connaissance et déclare les accepter expressément.

En cas de conflit d'interprétation, les présentes conditions particulières prévaudront sur les Conditions Générales de Vente. Le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.



Mécanisme régulateur

Le dispositif ARENH se termine le 31 décembre 2025 et aucun autre dispositif n'est actuellement mis en œuvre pour remplacer le dispositif ARENH après cette date. Cela étant rappelé, le Client a souhaité bénéficier d'une offre de fourniture d'électricité pour les années postérieures à la fin du dispositif ARENH.

Cette offre n'est donc basée sur aucun mécanisme régulateur du prix de la fourniture d'Electricité.

Dans le cas où un nouveau dispositif, dont le Client pourrait bénéficier, prendrait effet entre la date de signature du Contrat et son terme, EDF étudiera la possibilité de répercuter ledit dispositif dans le Contrat. Le cas échéant, EDF informera le Client des modalités de cette répercussion.

Article 3 : Site(s) du périmètre contractuel

L'électricité fournie par EDF est utilisée par le Client pour la consommation du ou des Site(s) figurant en annexe 1.

Le Client informera EDF par courrier, de tout changement relatif aux informations concernant ces Sites dans le mois suivant le changement.

En signant le présent Contrat, le Client autorise EDF à obtenir et à utiliser les données de consommation du Site.

Article 4 : Modification du périmètre du Contrat

Pour répondre aux nécessités liées à l'évolution de son activité opérationnelle, conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, par dérogation à l'article "Cession ou fermeture d'un ou plusieurs sites" des Conditions Générales de Vente et sous réserve des conditions prévues ci-dessous, le Client a la possibilité d'intégrer ou de retirer au périmètre du Contrat un ou plusieurs site(s), et ce sans incidence sur les conditions financières du Contrat.

La modification du périmètre des Sites peut entraîner la facturation de frais par le gestionnaire de réseau à EDF dans le cadre de l'exécution du Contrat GRD-F. Dans cette hypothèse, ces frais seront refacturés à l'identique par EDF au Client, en application du Contrat Unique.

4.1 Conditions communes à l'intégration et au retrait de sites

Les intégrations et les retraits de sites se compensent.

Toute demande d'intégration ou de retrait ne pourra pas conduire à ce que, sur un jour J, la Consommation Annuelle Modifiée dépasse 5 % du volume contractuel de référence prévu au Contrat.

Pour chaque jour J, la Consommation Annuelle Modifiée correspond au résultat, en valeur absolue, de la formule suivante :

Somme des Volumes contractuels de référence des sites intégrés au périmètre du Contrat depuis la date de signature du Contrat - Somme des Volumes contractuels de référence des sites retirés du périmètre du Contrat depuis la date de signature du Contrat

4.2 Conditions spécifiques à l'intégration de sites

Les intégrations de sites devront respecter les conditions suivantes :

- les Sites intégrés ne devront pas être situés sur le territoire d'Entreprise(s) Locale(s) de Distribution,
- chaque Sites dont l'intégration est demandée devra avoir une consommation annuelle de référence inférieure à 5 GWh,
- les Sites intégrés devront disposer de découpages horosaisonniers fourniture identiques à ceux des Sites déjà inclus au périmètre du Contrat. Ils seront alors intégrés, en fonction des segments clients - tels que déterminés par le gestionnaire de réseau - auxquels ils appartiennent, aux conditions de prix du groupe de Sites correspondant,
- la demande devra préciser pour chaque site :
 - la puissance souscrite et la formule tarifaire d'acheminement (FTA) du TURPE,
 - l'historique des consommations :
 - pour les sites profilés : les volumes d'énergie consommés sur chacun des postes du découpage TURPE sur les douze (12) derniers mois de consommation,
 - pour les sites télérelevés : la courbe de charge de référence au pas 10 minutes sur les douze (12) derniers mois de consommation.

4.3 Conditions spécifiques au retrait de Sites

Le retrait de Sites ne pourra s'effectuer qu'en cas de motifs d'intérêt général, de cession totale ou partielle d'un ou plusieurs Site(s) inclus au périmètre du Contrat (y compris sous forme de fusion, scission ou apport partiel d'actif), ou de cessation temporaire ou définitive d'activité.

Chaque Site dont le retrait est demandé devra avoir une consommation annuelle de référence inférieure à 5 GWh.

4.4 Conditions spécifiques au transfert de Sites

En cas de transfert de sites réalisés dans le cadre d'un transfert de compétence, et conformément aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition des sites reprend à son compte les droits et obligations nés du présent contrat.

4.5 Modalités d'envoi de la demande

Intégration ou retrait des sites :

Le Client adressera sa demande à EDF par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse figurant à l'article "Correspondance" au moins trente (30) jours calendaires avant la date souhaitée de l'intégration ou du retrait, en précisant les caractéristiques du ou des site(s) concernés (raison sociale, numéro SIRET, référence acheminement RAE, GRD, adresse de facturation, date d'intégration et/ou de retrait souhaitée).

Transfert de sites :

Le Client notifie à EDF au plus tard 60 jours avant la prise d'effet du transfert de compétence, le nom de la collectivité qui lui est substituée, la nouvelle adresse de facturation et la liste des PDL impactés par ce transfert. Il joint à son courrier copie de la délibération actant du transfert de compétence et précisant la date de prise d'effet de cette substitution.

4.6 Prise en compte de la demande du Client

Pour toute demande respectant les conditions prévues ci-dessus, la modification du périmètre du Contrat sera formalisée par l'envoi au Client d'un courrier ayant valeur d'avenant, sauf si la date d'intégration et/ou de retrait est antérieure à la date d'effet du Contrat. Dans ce dernier cas, à la demande du Client, EDF lui transmettra par mail, dans les jours précédant la date d'effet du Contrat, un récapitulatif du périmètre du Contrat avec prise en compte de ces ajustements. Les autres conditions du Contrat demeureront inchangées.

Dans le cas contraire, le refus de la demande du Client lui sera notifié par EDF dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de sa demande. Si la demande concernait une intégration de Site(s), EDF pourra proposer au Client, pour les Sites concernés, une offre de fourniture d'électricité distincte du présent Contrat.

Article 5 : Volume contractuel de référence

À la date de prise d'effet du Contrat, le volume global annuel estimé de consommation de l'ensemble du périmètre contractuel, tel que transmis par le Client à EDF (ci-après désigné : "volume global annuel estimé") est réparti comme suit :

Groupes de sites	Poste horosaisonnier	Volumes de référence (en kWh)
4PC4	Electricité Heures Pleines Hiver (HPH)	33 989
	Electricité Heures Creuses Hiver (HCH)	6 430
	Electricité Heures Pleines Eté (HPE)	47 398
	Electricité Heures Creuses Eté (HCE)	8 974
	Volume Annuel du Groupe :	96 791
Groupes de sites	Poste horosaisonnier	Volumes de référence (en kWh)
1PC5	Unique (BASE)	88 656
	Volume Annuel du Groupe :	88 656
Groupes de sites	Poste horosaisonnier	Volumes de référence (en kWh)
EPC5	Unique (BASE)	90 187
	Volume Annuel du Groupe :	90 187



Groupes de sites	Poste horosaisonnier	Volumes de référence (en kWh)
2PC5	Electricité Heures Pleines (HP)	51 876
	Electricité Heures Creuses (HC)	24 137
	Volume Annuel du Groupe :	76 013

Soit un volume global annuel estimé de : 351 647 kWh

Article 6 : Puissances souscrites

Les puissances souscrites sont précisées en annexe 1.

Article 7 : Horosaisonnalité des prix de la fourniture d'électricité

Pour la fourniture d'électricité, le Client choisit la(les) horosaisonnalité(s) définie(s) ci-après.
Les consommations enregistrées sont réparties et facturées selon ce découpage.

Pour l'horosaisonnalité HP-HC

Heures Pleines (HP)	Toutes les heures non définies comme Heures Creuses
Heures Creuses (HC)	8 heures/jour éventuellement non contiguës dans les plages 12h - 17h et 20h - 8h

Pour l'horosaisonnalité HPH-HCH-HPE-HCE

Heures Pleines Hiver (HPH)	La saison haute porte sur la période 1er décembre 28 (29) février et 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars.
Heures Creuses Hiver (HCH)	1 ^{er} novembre au 31 mars, 8 heures par jour, consécutives ou fractionnées en deux périodes.
Heures Pleines Été (HPE)	1 ^{er} avril au 31 octobre, toutes les heures non définies comme heures creuses d'été.
Heures Creuses Été (HCE)	1 ^{er} avril au 31 octobre, 8 heures par jour consécutives ou fractionnées en deux périodes.

Les plages temporelles sont fixées localement par le GRD en fonction des conditions d'exploitation des réseaux publics. Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande et publiées sur le site internet du GRD ou, à défaut d'un tel site, par tout autre moyen approprié. Les heures réelles de début et de fin de périodes tarifaires peuvent s'écarter de quelques minutes des horaires théoriques des plages temporelles déterminées localement.

Toutes les autres consommations, pour lesquelles le Client n'a pas choisi d'horosaisonnalité, sont facturées au même prix unitaire.

Article 8 : Services

Sont inclus dans votre Contrat :

- un espace Client permettant la gestion de votre contrat en ligne et l'accès à vos factures sur 3 ans,
- un Bilan Annuel digital accessible à tout moment depuis votre espace Client, pour visualiser, comparer et télécharger vos données de consommations et facturations annuelles.

Ces prestations ne donnent pas lieu à facturation complémentaire.

Article 9 : Prix

9.1 Prix de la fourniture d'électricité

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts.

Ces prix couvrent la fourniture d'électricité. Ils sont constitués des deux termes suivants :

- un abonnement mensuel exprimé en euros/mois,
- les prix unitaires par poste(s) sont présentés par période et seront appliqués à la consommation d'électricité en centimes d'euros par kWh.
- Chaque période contractuelle est définie dans le tableau ci-dessous. Celles-ci dépendent de la date de début et de la date de fin du contrat.

Groupe de sites : 4PC4					
Période	Abonnement (€/mois)	Electricité HPH (c€/kWh)	Electricité HCH (c€/kWh)	Electricité HPE (c€/kWh)	Electricité HCE (c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	53,54	10,801	8,454	5,582	6,037

Groupe de sites : 1PC5		
Période	Abonnement (€/mois)	Electricité BASE (c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	6,27	7,806

Groupe de sites : EPC5		
Période	Abonnement (€/mois)	Electricité BASE (c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	3,77	7,230

Groupe de sites : 2PC5			
Période	Abonnement (€/mois)	Electricité HP (c€/kWh)	Electricité HC (c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	6,27	8,064	6,885

Pour chaque Période contractuelle, le coût lié à l'obligation d'économies d'énergie imposée à EDF au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), et défini ci-après en c€/kWh, sera appliqué aux consommations du Client et facturé en sus des prix de la part variable de la fourniture tels que définis ci-dessus :

Groupe de sites : 4PC4	
Période	Coût CEE(c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,959

Groupe de sites : 1PC5	
Période	Coût CEE(c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,959

Groupe de sites : EPC5	
Période	Coût CEE(c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,958

Groupe de sites : 2PC5	
Période	Coût CEE(c€/kWh)
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,959

Les coûts liés à l'obligation d'économies d'énergie mentionnés ci-dessus pourront évoluer en application de l'article "Evolution législatives et/ou réglementaires" des Conditions Générales de Vente.

9.2 Dispositions relatives au mécanisme de capacité

Les articles L 335-1 et suivants du code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils devront acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement).

Les prix de fourniture de chaque Site seront majorés du coût de la capacité en c€/kWh selon la formule suivante :

$$\text{Coût capacité}_{\text{AnnéeAL}} \text{ (en c€/kWh)} = 1/10^{\text{ème}} \times \text{Coeffcapacité} \times \text{PrixCapacité}_{\text{AnnéeAL}} \times \text{Coeffsécurité}_{\text{AnnéeAL}}$$

Avec :

AnnéeAL : année calendaire du 1er janvier au 31 décembre au cours de laquelle intervient la livraison.

1/10ème : ratio permettant de passer d'une unité en €/MWh à c€/kWh.

Coeffcapacité (en kW/MWh) : correspond à l'obligation de capacité rapportée au volume global prévisionnel du Site, hors Coefficient de sécurité, suivant le tableau ci-dessous.

PrixCapacité_{AnnéeAL} (en €/kW) : moyenne arithmétique des prix des enchères de capacité EPEX pour l'Année de Livraison AL ayant lieu entre la date de signature du Contrat et le début de l'Année de Livraison AL. Ce prix sera majoré de frais d'accès marché de 0,05 €/kW.

Toutefois, le PrixCapacité_{AnnéeAL} sera égal au prix résultant de la dernière Enchère organisée par EPEX avant le début de l'Année de livraison, majoré de 20% (dans la limite du prix administré), dans les cas suivants :

- si la date de signature et le premier jour de l'année de livraison n'interviennent pas la même année et qu'aucune Enchère n'a eu lieu entre ces deux dates,
- si la date de signature et le premier jour de l'année de livraison interviennent la même année. Ainsi pour l'année de livraison 2025, le PrixCapacité 2025 est égal à 0,000 €/kW.

Enchère : pour chaque année de livraison, EPEX SPOT réalisera une à plusieurs enchères sur un marché organisé des garanties de capacité.

Coeffsécurité_{AnnéeAL} : Coefficient de sécurité fixé par le ministère de l'Energie (après avis de la CRE) en vigueur pour l'année AL. Il est égal à 0,98 pour l'année de livraison 2025. Au-delà de cette échéance, la valeur du coefficient de sécurité sera celle en vigueur pour l'année AL à la date de livraison.

Coefficients Capacité horosaisonnalisés :

Groupe de sites : 4PC4				
Période	Coefficient capacité en KW / MWh HPH	Coefficient capacité en KW / MWh HCH	Coefficient capacité en KW / MWh HPE	Coefficient capacité en KW / MWh HCE
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,595	0,010	0,000	0,000

Groupe de sites : 1PC5	
Période	Coefficient capacité en KW / MWh BASE

Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,238
---------------------------------------	-------

Groupe de sites : EPC5	
Période	Coefficient capacité en KW / MWh BASE
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,106

Groupe de sites : 2PC5		
Période	Coefficient capacité en KW / MWh HP	Coefficient capacité en KW / MWh HC
Période : Du 01/01/2026 au 31/12/2027	0,286	0,063

9.3 Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité

Dans le cadre du Contrat unique, EDF facture simultanément au Client la fourniture d'énergie et l'utilisation des réseaux publics d'électricité.

Le montant correspondant à l'utilisation des réseaux publics d'électricité par le Client figure sur sa facture.

Pour chaque Site, la ou les puissances souscrites et la FTA du TURPE sont précisées en annexe 1.

Les conditions de modifications des puissances souscrites et de la FTA sont prévues aux Conditions Générales de Vente.

Article 10 : Modalités de facturation et de règlement

10.1 Modalités de facturation

Le(s) prix unitaire(s) par poste(s) appliqués à la consommation d'électricité en centimes d'euros par kWh et majoré(s) du coût de capacité défini à l'article 10.0, est (sont) facturé(s) proportionnellement à la consommation à terme échu.

10.2 Modalités de règlement et d'envoi des factures

Les factures sont réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Rythme de facturation	Moyen de paiement	Délai de Paiement
Mensuel	Virement avec mandatement	30 jours à émission de facture

Les factures sont adressées aux coordonnées renseignées dans votre espace Client.

Vous pouvez retrouver et modifier les données de facturation sur votre espace Client.

Le cas échéant, le Client s'engage à communiquer à EDF impérativement avant le début du contrat et à chaque modification, avec un délai de prévenance de 10 jours minimum, les informations personnalisées qu'il a déclarées sur le portail CHORUS PRO (Code Service Exécutant, Engagement Juridique). A défaut, la facture lui sera adressée par voie postale.

10.3 Pénalités de retard

Par dérogation à l'article "Paiement des factures et pénalités de retard" des Conditions Générales de Vente, et en application des dispositions fixées aux articles R.2192-10 et suivants du code de la commande publique, à défaut de paiement intégral à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement, les sommes restant dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable ou d'un rappel, d'intérêts moratoires dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majoré de 8 points.

En outre, en cas de retard de paiement le Client sera également débiteur de plein droit, par facture impayée dans les délais, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant fixé à 40 euros. Si EDF exposait des frais de



recouvrement supérieurs au montant prévu ci-avant, EDF pourrait demander au Client une indemnisation complémentaire sur justification.

En application de l'article 256 du Code général des Impôts, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ ne sont pas soumis à TVA.

Sauf dans l'hypothèse énoncée à l'article R2192-27 du code de la commande publique, en cas de contestation de la facture, l'obligation de paiement n'est pas suspendue.

En complément des cas de suspension de la fourniture d'Électricité prévus aux Conditions Générales de Vente, la fourniture pourra être interrompue par EDF pour un ou plusieurs Site(s) en cas de facture(s) impayée(s) au titre d'un précédent contrat de fourniture d'Électricité portant sur le ou lesdits Site(s). Cette suspension interviendra à l'expiration d'un délai de dix (10) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet. Les effets de la suspension sont prévus aux Conditions Générales de Vente.

10.4 Impayé(s) au titre d'un précédent contrat

En complément des cas d'interruption de la fourniture d'Électricité prévus aux Conditions Générales de Vente, la fourniture pourra être interrompue par EDF pour un ou plusieurs Site(s) en cas de facture(s) impayée(s) au titre d'un précédent contrat de fourniture d'Électricité portant sur le ou lesdits Site(s). Cette suspension interviendra à l'expiration d'un délai de dix (10) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet. Les effets de la suspension sont prévus aux Conditions Générales de Vente.

10.5 Garantie

Aucun dépôt de garantie ne sera exigé par EDF en cours d'exécution du Contrat.

Article 11 : Correspondance

Toute correspondance relative à l'exécution du Contrat devra être adressée exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Service Clients
TSA 31515
44379 NANTES CEDEX 03

Pour le Client,
Référence client 218400992

Monsieur PATRICK SINTES

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification d'interlocuteur, d'adresse e-mail ou d'adresse postale notamment, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.



Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données à l'adresse électronique : vosdonnees@edf.fr ou par courrier à l'adresse de votre facture, en justifiant de votre identité ou en vous authentifiant.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données et de vos droits, nous vous invitons à consulter notre « charte de protection des données personnelles » disponible sur <https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/charte-protection-donnees-personnelles-clients-entreprises-collectivites.pdf>.

Origine 2024 de l'électricité vendue par EDF : 79,99% Nucléaire, 9,47% Hydraulique, 6,09 % Autres Energies renouvelables, 3,87% gaz, 0,16% charbon, 0,41% pétrole, 0,01% autres fossiles, indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Annexe 1 : SITES DU PÉRIMÈTRE INITIAL DU CONTRAT

Site : STADE DIMECO

Groupe : 4PC4

Point d'énergie :

Acheminement : BT>36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 30002581320450

Adresse : AV ALBERT CAMUS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	HPH	HCH	HPE	HCE
	60	60	60	60

Site : CANTINE SCOLAIRE

Groupe : 4PC4

Point d'énergie :

Acheminement : BT>36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 50054124448342

Adresse : avenue de la gare 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	HPH	HCH	HPE	HCE
	60	60	60	60

Site : HANGAR MUNICIPAL

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25878871144090

Adresse : AVE ALBERT CAMUS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	30

Site : WC PUBLIC

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25887264757483

Adresse : place CLEMENT GROS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	6

Site : ANCIENNE POSTE

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25869175050802

Adresse : 6468F place DE L EGLISE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : SALLE DEXPOSITION

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25857163443689

Adresse : RUE OSCAR ROULET 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : STOCKAGE CCAS

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25879160531459

Adresse : RUE FREDERIC MISTRAL 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	6



Site : TENNIS CLUB

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25879160579689

Adresse : 554 AVE ALBERT CAMUS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	24

Site : ECOLE PRIMAIRE

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25879739450899

Adresse : 108 AVENUE JEAN GIONO 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	24

Site : ECOLE MATERNELLE

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25880318322073

Adresse : AVENUE DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : BORNE FESTIVITE DEFINITIVE

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 50003997165201

Adresse : PLACE JULES FERRY 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : LES HALL

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 50037429395882

Adresse : AVENUE DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	15

Site : MAIRIE ROBION

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 50081259630801

Adresse : RUE OSCAR ROULET 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : COMMUNE DE ROBION

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25884804522247

Adresse : AVE ALBERT CAMUS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36



Site : WC SAINT ROCH

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25857308161447

Adresse : RUE OSCAR ROULET 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : SALLE DE JUDO

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25874819045621

Adresse : PLACE DU 8 MAI 1945 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : STADE MOTO BALL

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25878726426223

Adresse : CHEMIN DU MOULIN 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : ROBION

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P
Réf. Acheminement Electricité : 25877423965455
Adresse : QUARTIER DE LA GARE 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : PROV FESTIVITES 2005
Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P
Réf. Acheminement Electricité : 25875397916820
Adresse : PLACE JULES FERRY 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : THEATRE VERDURE
Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P
Réf. Acheminement Electricité : 25879449966673
Adresse : AVE DU LUBERON 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : BRANCHEMENT MARCHÉ
Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P
Réf. Acheminement Electricité : 25874095456647
Adresse : PCE DE L EGLISE 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36



Site : REMISE DU CIMETIERE

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25877713401659

Adresse : CHEMIN DE L ANGLE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	6

Site : MAIRIE ROBION

Groupe : 1PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25857018725812

Adresse : RUE OSCAR ROULET 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	12

Site : EP POSTE VENTABREN

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25878002837262

Adresse : av XAVIER DE FOURVIERES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,50

Site : EP LOT HAMEAU DU MOULIN

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25878581708465

Adresse : LOT HAMEAU DU MOULIN 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,10

Site : EP ROUMANIERE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25872937714205

Adresse : chemin DE LA ROUMANIERE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,50

Site : ECLAIRAGE PUBLIC

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25806222842942

Adresse : RTE DE GORDES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,50

Site : EP ST ROCH

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25879450015221

Adresse : 72 rue ALBERT CAMUS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	5,70



Site : EP SCOLAIRE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25880028886420

Adresse : AVENUE DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,30

Site : EP LOT FARAUD LOT CASSOLONE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25880463039809

Adresse : av DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,30

Site : EP POSTE CANFIER

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25880752475403

Adresse : chemin DE LA FOLIE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,70

Site : EP LOT CEFAI

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)
Réf. Acheminement Electricité : 25880897193258
Adresse : chemin DE L ESCANSON 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,30

Site : EP POSTE TOURTERELLE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)
Réf. Acheminement Electricité : 25881041911051
Adresse : av DE LA GARE 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,80

Site : EP LOT REY

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)
Réf. Acheminement Electricité : 25881331346645
Adresse : CHEM DU TEMPS PERDU 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,20

Site : EP POSTE ALPHAND

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)
Réf. Acheminement Electricité : 25882199653456
Adresse : ROUTE DE CAVAILLON 84440 ROBION
Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	2,80



Site : EP NAMI

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25896671399639

Adresse : rue LUCIE AUBRAC 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	2,30

Site : EP POSTE DEVALADE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25873082432097

Adresse : chemin DE BOULON 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,80

Site : EP LAVANDINS

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25881186628865

Adresse : AVENUE DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,40

Site : EP POSTE OSCAR

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25876989812637

Adresse : rue OSCAR ROULET 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	5,50

Site : EP FLORIANE

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25865412357462

Adresse : chemin DE CARAMEDE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	1,30

Site : FONTAINE DE LESCOANSON

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25876700377064

Adresse : AVE DU LUBERON 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,10

Site : EP POSTE ESCANSON

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25876555659284

Adresse : av DU LUBERON 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	3,40



Site : ECLAIRAGES PUBLICS

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25879015861839

Adresse : chemin DU MOULIN 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,60

Site : EP CLOS DE GARANCES

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25814616406419

Adresse : CHEM DE CAMEDE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,80

Site : ECL PUBLIC

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25806078125107

Adresse : RTE DE GORDES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	2,40

Site : EP POSTE MARRONNIER

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25877858119487

Adresse : chemin DE L ANGLE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	4,20

Site : EP POSTE MERCIER

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25878292272859

Adresse : av XAVIER DE FOURVIERES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,70

Site : EP POSTE EGLISE ROBION

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25874529610038

Adresse : rue JEAN FOSSIER 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	5,60

Site : EP POSTE ROBION

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25877423966020

Adresse : 72 chemin SAINTE ANNE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	7,10



Site : EP POSTE ROBIONCOUP

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25877568683850

Adresse : rue GUY VALAYANT 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,60

Site : EP POSTE BASTILUB

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25881765500012

Adresse : av DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	6

Site : EP ROBIONCOUP N 1

Groupe : EPC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA LU (2)

Réf. Acheminement Electricité : 25818089633297

Adresse : ROUTE DES ALPES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	0,90

Site : POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25854992707127

Adresse : 15 RTE DES ALPES 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	6

Site : CENTRE AERE

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25874674327863

Adresse : PLACE JULES FERRY 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	15

Site : SALLE DE L EDEN

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25876121505841

Adresse : AVE DU LUBERON 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	12

Site : PANNEAU LUMINEUX

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25845151845578

Adresse : AVENUE DE PROVENCE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	3



Site : ECOLE MATERNELLE

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25880173604205

Adresse : AVENUE DE LA GARE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	36

Site : ANCIEN RESERVOIR

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25876410941456

Adresse : PLACE DE L HORLOGE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	12

Site : MAISON CRESP

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA CU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25877279248260

Adresse : 115 RUE ANTOINE GROS 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	9

Site : FEUX TRICOLORES

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25877134530432

Adresse : AVE ARISTIDE BRIAND 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	3

Site : MAIRIE

Groupe : 2PC5

Point d'énergie :

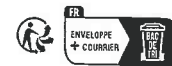
Acheminement : BT<=36 kVA MU 4P

Réf. Acheminement Electricité : 25873806021071

Adresse : 72 impasse DE LA POSTE 84440 ROBION

Date d'effet : 01 janvier 2026

Puissance souscrite en kVA	SDT
	15



ACCORD CLIENT

Ref.Proposition : 2010010557525

A nous retourner avant le 18 novembre 2025 par courrier à l'adresse suivante :

Service Clients
TSA 31515
44379 NANTES CEDEX 03

Je vous confirme notre accord sur votre proposition commerciale en date du 17 novembre 2025.

Pour ÉLECTRICITÉ DE France
Nelly RECROSIO

Directeur du Marché d'Affaires

Pour COMMUNE DE ROBION

Signature,

À Nantes, le 17 novembre 2025

Le _____ à _____

